





**LE PIONNIER  
EN PROTECTION JURIDIQUE**

A Company of the ERGO Group

# Protection Juridique ALL RISK Véhicule

## Garanties :

- Protection Juridique ALL RISK : 125 000 EUR
- Insolvabilité du tiers responsable : 25 000 EUR
- Caution pénale : 25 000 EUR
- Avance de fonds 25 000 EUR
- Avance de la franchise des polices R.C.
- Rapatriement pour tous les véhicules : 1 500 EUR
- Frais d'expertise en cas d'achat d'un véhicule d'occasion : 150 EUR

## Protection Juridique pour :

- Le véhicule désigné (et la voiture de remplacement)
- Les personnes assurées :
  - les conducteurs du véhicule
  - les personnes autorisées et transportées gratuitement
- Les marchandises autorisées et transportées à titre gratuit
- La famille en tant que participant à la circulation : piéton, cycliste, conducteur ou passager d'un véhicule appartenant à un tiers.

## La garantie All Risk :

"Tout ce qui n'est pas exclu est couvert".

**Ce principe ALL RISK vous offre des couvertures encore plus larges !  
Vous bénéficiez de l'assistance juridique depuis l'achat du véhicule  
jusqu'à la vente de celui-ci.**

## Quelques exemples de litiges dans lesquels la D.A.S. intervient régulièrement :

- Lors de l'achat du véhicule (nouveau ou d'occasion) : vices cachés, défaut de fabrication, délai de livraison, financement.
- Entretien, réparation mal effectués.
- Accident en Belgique ou à l'étranger : la récupération intégrale du dommage matériel et corporel, la caution pénale, l'avance de fonds, ...
- La défense civile (sous réserve d'intervention de la RC).
- La défense pénale, y compris en l'absence d'un accident de circulation.
- La défense administrative (lors du retrait du permis de conduire, du contrôle technique, de l'immatriculation, ...).
- La location d'un véhicule de remplacement ou d'un autre véhicule automobile.
- Litiges en rapport avec un véhicule en leasing.
- Litiges en rapport avec les assureurs tels que R.C., Dégâts Matériels, Conducteur, Vol, Assistance, Revenu Garanti,
- Hospitalisation,...
- Car-wash, station-service.
- La vente.

### Important :

- Vous n'êtes pas assurés pour les faits intentionnels ou les fautes lourdes énumérées à l'art. 5 des conditions spéciales.
- Il n'y a pas de couverture des litiges contractuels qui ne sont pas en relation avec votre véhicule.

### Important !

Les exemples repris dans ce document sont indicatifs. Pour ce qui concerne les dispositions exactes, pour toute information complémentaire, pour les exclusions et les limitations, n'hésitez pas à consulter nos conditions générales et spéciales, disponibles gratuitement sur le site web [www.das.be](http://www.das.be), ou à contacter votre intermédiaire d'assurances pour obtenir une offre. Chaque client non-professionnel est tenu d'en prendre connaissance avant l'achat/la souscription de ce produit. Les conflits juridiques existants lors de la conclusion du contrat ne sont pas couverts. Cela est également le cas lorsque l'assuré a connaissance, lors de la conclusion du contrat, de faits qui donnent naissance à un conflit juridique. Consultez également les délais d'attente contractuels (art. 7 des conditions spéciales), les minimum litigieux ainsi que les plafonds d'intervention (art. 8 des conditions spéciales) par garantie. Un contrat Protection Juridique est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable tacitement, sauf s'il est résilié moyennant préavis au moins 3 mois avant l'échéance principale. Le droit belge est applicable pour les contrats d'assurance et seuls les tribunaux belges sont compétents. Pour toute plainte, contactez tout d'abord le service interne de plainte : [pointdecontact@das.be](mailto:pointdecontact@das.be). Le service Ombudsman des assurances est joignable à l'adresse suivante : Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, <http://www.ombudsman.as>. D.A.S. Société anonyme belge d'assurances de Protection Juridique - Avenue Lloyd George 6 Bruxelles 1000 - Tél. : +32 2 645 51 11 - Fax : +32 2 640 77 33. Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0687, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles pour la branche Protection Juridique, R.P.M. Bruxelles 0401.620.778.

**La combinaison de la  
Protection Juridique Véhicule  
avec d'autres polices D.A.S.  
offre des avantages  
supplémentaires :  
des couvertures gratuites et  
des réductions de primes.**

